**Travailler en bureau satellite**Le travail en bureau satellite consiste à travailler dans un endroit autre que le lieu de travail habituel. Il peut s’agir d’un lieu de travail de/du [Nom organisation] ou d’une organisation différente, mais qui se situe souvent dans une autre ville ou commune. Contrairement au télétravail, vous ne travaillez pas à domicile.

Le travail en bureau satellite peut représenter une bonne **alternative** à votre lieu de travail habituel ou au télétravail, par exemple :

* lorsque vous ne disposez pas d’un espace de travail adéquat chez vous
* lorsque vous avez des difficultés pour rejoindre votre lieu de travail
* lorsque vous avez des rendez-vous ailleurs ou lorsque vous voulez vous réunir avec des collègues qui travaillent ailleurs
* …

Le Comité de direction de/du [Nom organisation] a décidé en [date du] que [son/notre/ses] collaborateur(s) peut/peuvent travailler en bureau satellite. Si votre chef ou supérieur hiérarchique marque son accord, vous devez encore formaliser celui-ci sous forme écrite. Pour ce faire, contactez votre [service d’encadrement P&O/votre service du personnel].

Pour pouvoir travailler en bureau satellite, vous devez préalablement configurer le réseau govroam sur votre ordinateur. Vous pouvez le faire seul(e) mais il est conseillé de d’abord contacter le service ICT pour que celui puisse faire le nécessaire pour vous.

Vous trouverez plus d’information sue le travail en bureau satellite, la liste des bureaux et les modalités pratiques [sur Fedweb](https://fedweb.belgium.be/fr/conge_absences_et_temps_de_travail/temps_de_travail/travailler-en-bureau-satellite).